

## INVITATION : COMMENT RÉMUNÉRER LES EFFORTS ENVIRONNEMENTAUX ?

Deux ateliers de co-construction d'une certification se sont tenus les 10 et 17 septembre à Nangis. Leur but était de faire suite au dialogue territorial Tous Ancœur et de recueillir des propositions de mesures pouvant mieux rémunérer les efforts environnementaux. La suite fut d'essayer de trouver une compensation à la hauteur de cet engagement des agriculteurs du territoire.

**TOUS ANCOEUR**  
co-responsables de notre eau

### Retour sur les deux ateliers de co-construction de mesures

Lors du premier atelier, une présentation des différents cahiers des charges présents sur le territoire (label rouge, blé de nos campagnes) et de leur contraintes a permis de **mettre de côté l'hypothèse de s'adapter à l'un cahier des charges pré-existants** (dû notamment aux semences certifiées obligatoires).

Le groupe a alors choisi de s'orienter vers la certification Haute Valeur Environnementale (HVE). Cette certification serait le but final (car assez exigeant) : le **groupe a créé deux niveaux inférieurs permettant d'évoluer progressivement vers cette certification**. Ces niveaux inférieurs comprennent donc une série de propositions de mesures classées en un premier et un deuxième niveau d'engagement de l'agriculteur. Le niveau de la certification HVE interviendrait comme troisième niveau.



17 septembre 2019 : classement des mesures

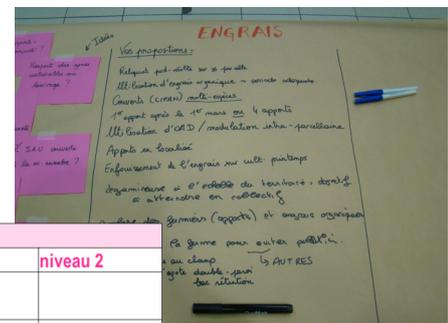
### Mesures pour une certification à la ferme

Le groupe a travaillé par grands postes de travail sur la ferme. En effet, **cette certification serait globale, à la ferme et non réduite à la production d'une culture**. La liste des mesures a donc été classée en **5 postes : engrais, phyto, biodiversité, irrigation et autres**.

**Ci-contre, un exemple de mesures et de leur attribution en un premier ou deuxième niveau d'engagement : poste Engrais.**



ENGRAIS		
Propositions	niveau 1	niveau 2
Effectuer des reliquats post-récolte (stratégie de CIPAN réfléchi en fonction)	X	
Effectuer des RPR + REH		X
Utilisation d'engrais organique		X
Gestion des pailles (rapport C/N)		X
Analyser la composition des engrais organiques		X
Réaliser le premier apport d'engrais après le 1er mars ou faire en 3 apports fractionnés	3 apports	Après le 1 <sup>er</sup> mars (3 apports inclus)
Utilisation d'OAD	X	
Localiser les apports		X
Enfouir l'engrais liquide sur les cultures de printemps	X	
Réaliser des CIPAN multi-espèces	2 espèces (variétés différentes)	3 espèces
Légumineuses y compris en CIPAN		X



10 et 17 septembre : les agriculteurs ont écrit une série de mesures puis hiérarchisé en deux niveaux d'engagements.

### Trouver une compensation financière pour ces mesures à tenir

Après ce travail d'écriture et de classement de mesures, **l'objectif était de trouver une compensation pour « services rendus »**. Dans cette optique, AQUÍ Brie a rencontré les institutionnels (AESN et Région Ile-de-France). Il en ressort une **proposition d'accompagnement, permettant d'offrir une rémunération aux agriculteurs pour services environnementaux rendus**.



**A vous de décider si cela vous convient ! Pour cela, RDV en atelier le 16 décembre.**

Suite au verso

# PROPOSITION DE COMPENSATION POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Cette proposition consiste à rémunérer l'agriculteur sur l'engagement tenu d'une série de mesures : dans notre cas, les mesures écrites lors des ateliers de septembre. Des indicateurs de réussite sont associés à ces mesures de façon à pouvoir valoriser non seulement le maintien d'une action mais aussi sa transition positive.

**Exemple de calcul** : un agriculteur s'engage. Il essaie de suivre la mesure « **nombre d'espèces dans le mélange CIPAN** ». La valeur basse de l'indicateur est de 1 espèce, la valeur haute de 4 espèces.

En 2019, l'agriculteur avait 2 espèces au minimum dans ses CIPAN, en 2020 il choisit d'en faire 3 au min.

↳ L'agriculteur obtient une note sur 10 de : 3,3/10 en 2019 et de : 6,7/10 en 2020, soit une transition positive de 3,3.  
D'après la proposition de compensation, **on multiplie alors la note d'écart à un montant correspondant fixé.**

Le calcul ici, serait :  $(3,3/10) \times 260\text{€} = 85,8\text{€} / \text{ha}$ .

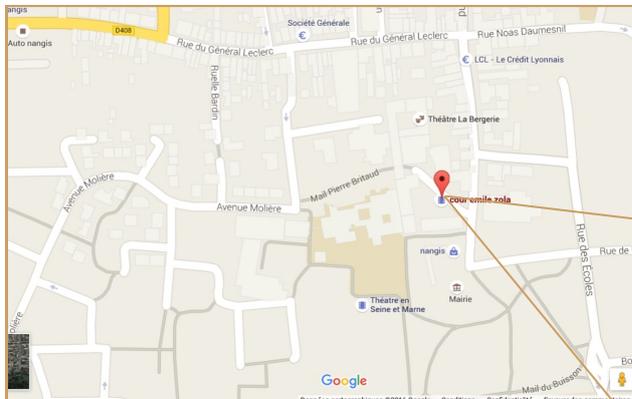
**Pour chaque mesure, une note sur 10 est attribuée.** Nous faisons ensuite la moyenne de toutes les notes sur 10 que nous multiplions au montant correspondant (les détails seront expliqués lors de l'atelier).

L'agriculteur n'a pas de pénalité s'il ne maintient pas son niveau. Il n'a simplement pas le montant financier associé à un maintien (66€/ha ou 146€/ha selon les cas) ou à une transition (676€/ha ou 260€/ha selon les cas).



**RENDEZ-VOUS le 16  
décembre pour échanger**

**Pour plus de détails !**



Cet atelier est une démarche de prospection pour savoir si cette proposition vous conviendrait.

**Salle Dulcie September**

**13h30** : accueil et introduction

**13h45** : début de l'atelier



Salle Dulcie September, parking de l'église, Nangis

↳ **CONTACT** : Laetitia Roger-Perrier, animatrice agricole : [laetitia.roger@aquibrie.fr](mailto:laetitia.roger@aquibrie.fr) / 06.07.99.34.99



**Contrat d'animation des captages Grenelle  
de Nangis sur le territoire de l'Ancoeur  
2019 - 2021**

